



Règlement Technique Trail de JOUQUES V1

L'Association **Jouques Génération Raid** organise, le **dimanche 11 octobre 2026** le 20e Trail de Jouques pour adultes avec le départ sur Le Grand Pré.

Article 1 :

Course ouverte à toutes et à tous, licenciés ou non, à partir de 18 ans.

Article 2 :

L'inscription au « Trail de Jouques » implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

Article 3 :

« Le Trail de Jouques » est une course pédestre disputée sur sentiers et chemins partiellement balisés, courue en auto-suffisance avec 3 parcours proposés : La course Nature de 15Km (D+250m), La Jouquarde de 29Km (D+900m) et le Big Trail de 80km (D+3150m) avec départ, arrivée, et parking au village.

Une vues des parcours sera disponible sur notre site.

Le parcours « Big Trail » sera à suivre avec un dispositif GPS connecté, la trace vous sera fournie par mail avant l'épreuve.

Prévoir un système d'éclairage pour le Big Trail car le départ se fera de nuit
L'UTILISATION DE BATONS DE TRAIL EST INTERDITE sur le Big Trail.

Article 4 :

Le parcours est conforme au règlement hors catégorie des courses hors stades.
Pour des raisons de sécurité, le départ se fera groupé jusqu'au carrefour de la D11 au début de la Palunette.

Article 5 :

Le coureur doit être autosuffisant pour son ravitaillement solide et doit prendre en charge une part de son ravitaillement liquide (une réserve d'eau de type camelbag ou bidon de 500mL d'eau minimum. Contrôle au départ). Un gobelet souple vous sera offert au départ, il sera nécessaire aux ravitaillements.

- Sur la Course Nature, il est proposé 1 ravitaillement solide/liquide,
- Sur la Jouquarde, il est proposé 2 ravitaillements solide/liquide,
- Sur le Big Trail, il est proposé 7 ravitaillements, 4 solide/liquide et 3 liquides

Le détail des distances se trouve sur notre site.

Article 6 :

Les documents à fournir (licences ou PPS) sont à télécharger sur votre fiche personnelle au moment de l'inscription. Conformément à l'article II-A-4 de la réglementation des manifestations hors-stade et en référence l'article L231-2-1 du code du sport, l'inscription est conditionné à la présentation :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Running, ou d'un titre de participation Pass Running délivrés par la FFA en cours de validité à la date de notre manifestation ;
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de notre manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaitre par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied ou du sport en compétition.
- ou du Parcours Prévention Santé (PPS) <https://pps.athle.fr>

Votre PPS est dorénavant valable 1 an. Si vous avez déjà un numéro d'attestation plus ancien, il vous faudra à nouveau suivre le parcours de prévention santé.

Le certificat médical n'est plus accepté pour les courses validées par la FFA.



Règlement Technique Trail de JOUQUES V1

Article 7 :

L'organisation décline toute responsabilité pour les coureurs sans dossard.

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile au capital limité. Ils déclinent toute responsabilité pour tout accident physiologique (immédiat ou futur) ou en cas de vol.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 8 :

Les dossards seront à retirer uniquement le jour de l'épreuve.

Article 9 :

Le départ du Big Trail sera donné à 4h00 avec briefing obligatoire à 3h45 (heure à confirmer).

Le départ de la Jouquarde sera donné à 9h30 avec briefing obligatoire à 9h15.

Le départ de la Course Nature sera donné à 10h30 avec briefing obligatoire à 10h15.

Tout choix de parcours est irréversible.

Article 10 :

Des portes horaires seront disposées sur le parcours du Big Trail afin de garantir une heure de fin d'épreuve raisonnable.

Les coureurs hors délais seront rapatriés à l'arrivée par l'organisation, ils ne pourront pas terminer l'épreuve ou rallier l'arrivée par leur propre moyen. Ils ne seront pas classés

Cas particulier au km 55 : Parcours balisé de repli (totalisant 63kms) ou abandon au ravito de la Jouquarde 2 kms après sur la trace balisée.

- Au km 41 à Vauvenargues
- Au km 50 au col des Portes
- Au km 55 au pied des Ubacs
- Au km 70 à la Lingouste après la Vautubière

Les horaires des portes seront définis ultérieurement et communiqués par une prochaine version du règlement ou au plus tard le jour de l'épreuve au briefing

Article 11 :

En cas de mauvais temps, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve ou de proposer un parcours de repli.

Article 12 :

Il y aura une cérémonie pour la remise des prix et l'annonce de l'ordre d'arrivée à partir de 12 heures pour tous les parcours.

Liste des classements pour chaque parcours (a minima):

3 premiers au scratch (hommes et femmes).

Ainsi que le premier et la première de chaque catégorie d'âge.

Article 13 :

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisation pour l'utilisation faite de son image.



Règlement Technique Trail de JOUQUES V1

Article 15 :

Inscriptions en ligne possible jusqu'au vendredi 09 octobre 2026 minuit avec tarif préférentiel jusqu'à 1 mois avant l'épreuve

PAS D'INSCRIPTIONS SUR PLACE !!! :

	Inscription jusqu'au 11/09/2026	Inscription du 12/09/2026 au 09/10/2026
Course Nature	14 euros	19 euros
Jouquarde	24 euros	29 euros
Big Trail	59 euros	69 euros

Article 16 :

Les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée et sont limitées à 500.

Aucun remboursement ne sera effectué après engagement sauf pour raison médicale et sur présentation d'un certificat spécifique.